



Permis moto et suspension du permis voiture

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:49**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'une suspension administrative de mon permis B pour une période de 2 mois. Etant actuellement inscrit au sein d'une auto-école afin de passer le permis moto, je souhaiterais connaître s'il m'est possible de poursuivre tout ou partie de celui-ci et éventuellement, de récupérer à la fin de cette suspension, le permis B et le permis A acquis si possible durant la suspension.

Dès lors, mes interrogations portent sur:

- Puis je passer le code de la route (examen théorique)?
- Puis je poursuivre mon apprentissage théorique (leçons sur plateau et/ou route)?
- Et enfin, puis je me présenter aux examens pratiques?

Merci pour l'ensemble de vos réponses.

Sincères salutations